

## **Communiqué du SNT-CGT et de l'Union Syndicale CGT de la Redevance**

Le 23 octobre 2004, dans les journaux télévisés de la chaîne France 2, le vote du projet de réforme de la redevance intervenu la veille à l'Assemblée Nationale a été annoncé par la présentatrice, avec un manque d'analyse et d'objectivité pour le moins surprenant pour un sujet qui concerne directement les chaînes publiques.

L'article de la loi de finances voté par les députés a été traité comme une simple réforme technique, sans évoquer un seul instant la teneur des débats parlementaires, qui pourtant ont posé très clairement la question du périmètre et de l'avenir de l'audiovisuel public. La privatisation de France 2 y a notamment été évoquée, revendiquée ouvertement par des parlementaires de la majorité, sans aucune objection de la part du gouvernement.

Le SNT-CGT s'insurge contre ce traitement de l'information par la rédaction de France 2. L'indépendance des sociétés de l'audiovisuel public est un atout pour notre démocratie, à condition qu'elles en fassent usage ! Se contenter d'être porteur de la parole gouvernementale n'est pas le rôle que doit avoir l'audiovisuel public en terme d'information.

Il devrait être, au contraire, un espace de débats publics et contradictoires mettant en évidence les inquiétudes et les attentes des créateurs, des journalistes et de tous les citoyens vis à vis de l'audiovisuel public et de son avenir.

Car au travers cette réforme du mode de perception, c'est la redevance elle-même qui est fragilisée en tant que principale source de financement de l'audiovisuel public.

Montreuil le 26 octobre 04